



Améliorer le processus de maintien des activités en vertu du Code canadien du travail

*Mémoire de la Fédération des chambres de
commerce du Québec (FCCQ)*

Date : 31 janvier 2023



Sommaire exécutif

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant, concurrentiel et durable.

Pour la FCCQ et ses membres, le maintien des opérations des différentes infrastructures stratégiques du pays représente un élément incontournable pour garantir non seulement la compétitivité de nos entreprises, mais également pour assurer la sécurité des collectivités. Partie intégrante de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité de ces infrastructures stratégiques représentant une composante essentielle afin d'éviter des goulots d'étranglement qui pourraient affaiblir la société canadienne. Or, dans les dernières années, il y a eu de nombreux événements qui ont eu pour effet de restreindre l'accès ou l'utilisation de ces infrastructures. Pour la FCCQ, l'importance de cet exercice repose sur des solutions qui permettront de renforcer la chaîne d'approvisionnement du Canada. En l'occurrence, la FCCQ propose différentes recommandations afin d'assurer la fluidité des transports et la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

Des infrastructures stratégiques fiables et interconnectées

En analysant chacune des industries, il apparaît évident que les différentes infrastructures stratégiques sont des maillons essentiels de la chaîne d'approvisionnement du Canada. En plus d'être des portes d'entrée qui acheminent les produits nécessaires au bien-être des Canadiens, les ports, le réseau ferroviaire et le transport routier sont des acteurs importants de notre économie et conditionnent la compétitivité des entreprises canadiennes.

À titre d'exemple, les infrastructures portuaires représentent un acteur de premier ordre pour soutenir les partenariats internationaux en assurant la réception et l'acheminement de marchandises destinées au commerce mondial. La valeur des exportations représente à elle seule plus de 90 milliards de dollars canadiens. Reconnus par la Loi maritime du Canada en tant qu'agent économique occupant un rôle stratégique pour le commerce, nos ports internationaux avec des terminaux à conteneurs assurent également la sécurité des collectivités en favorisant un approvisionnement diversifié et régulier. Ces infrastructures sont autant utilisées pour le transport de produits alimentaires et médicaux qui, autrement ne seraient pas disponibles au Canada.

En ce qui concerne le réseau ferroviaire canadien, l'apport au développement commercial est d'autant plus significatif. Selon l'Association des chemins de fer du Canada, 320 milliards de dollars en marchandises sont transportés chaque année au pays. Les chemins de fer du Canada



représentent l'un des modes de transport les plus fortement sollicités par les entreprises, ce qui démontre son caractère essentiel au même titre que celui des ports canadiens.

Pour sa part, le transport routier constitue 50 % des déplacements de marchandise au sein du pays. En raison de l'intermodalité des transports, le recours à des camions pour acheminer divers produits essentiels est également un mode de transport en forte demande au Canada.

Pour fonctionner adéquatement, les infrastructures stratégiques doivent offrir un approvisionnement fiable en plus d'être capables de manutentionner et de transporter d'importants volumes de biens destinés à l'ensemble du pays. Or, certaines de nos infrastructures stratégiques ont été confrontées à différentes manifestations qui ont grandement perturbé la chaîne d'approvisionnement. Pensons notamment aux barrages ferroviaires dans l'ensemble du pays en février 2020 ou encore le blocage routier au pont Ambassadeur au plus fort des manifestations politiques contre les mesures sanitaires.¹ Selon le directeur parlementaire du budget, les répercussions économiques découlant des différentes perturbations sur le réseau ferroviaire en 2020 s'élevaient à 275 millions de dollars.² En ce qui concerne les conséquences économiques des blocages frontaliers de 2022, l'impact commercial est évalué à 3,9 milliards de dollars en commerce perdu ou retardé.³

En plus de ces manifestations, notre chaîne d'approvisionnement a été également impactée par des conflits de relations de travail. Par exemple, les grèves au Chemin de fer Canadien Pacifique (CP) en 2018 et 2022, ou les grèves tournantes au Port de Montréal 2020 ont toutes eu une incidence négative sur la perception du Canada dans un environnement d'affaires international de plus en plus compétitif. Comme mentionné dans le Rapport final du Groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement, « ces perturbations ont eu des effets dommageables sur l'économie nationale et la population ».⁴ Ces différents conflits ou blocus ont été fortement médiatisés à l'international et ont grandement entaché la réputation des différentes infrastructures stratégiques canadiennes.

Pour la FCCQ, l'analyse du maintien des activités dans les différentes infrastructures stratégiques doit prendre en considération le caractère particulier de notre chaîne d'approvisionnement et du rôle qu'occupe le gouvernement pour assurer le maintien des activités dans ces infrastructures afin de soutenir le développement commercial des entreprises, mais également pour garantir la sécurité des Canadiens. Les conséquences résultantes de ces perturbations étant importantes, il est essentiel d'assurer la fiabilité de notre chaîne d'approvisionnement en renforçant le maintien des activités dans les différentes infrastructures stratégiques canadiennes.

¹ Gouvernement du Canada, Rapport final du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement 2022, « *Action. Collaboration. Transformation.* », (Octobre 2022). p. 11

² Gouvernement du Canada, Bureau du directeur parlementaire du budget, 2020, « *Estimation des répercussions des perturbations du transport ferroviaire de février 2020* ». Disponible sur le lien suivant : <https://www.pbo-dpb.ca/fr/publications/RP-1920-032-S--estimateimpacts-february-2020-rail-disruption--estimation-repercussions-perturbations-transport-ferroviaire-fevrier-2020>

³ Canada, Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, 2022, *Procès-verbal*. 44e législature, 1e session, réunion no. 5. Disponible sur le lien suivant : <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/TRAN/reunion-5/temoignages>

⁴ *Ibid.*



Les répercussions sur la compétitivité commerciale du Canada

Les biens et marchandises qui transitent par des infrastructures stratégiques sont essentiels à la prospérité économique du pays, mais aussi à la santé et la sécurité des Canadiens qui ne peuvent souffrir de pénuries, tel que des produits pharmaceutiques ou bioalimentaires. Comme plusieurs associations sectorielles l'ont souligné, allant de l'industrie forestière jusqu'à la production agricole, en passant par l'industrie manufacturière automobile et le commerce de détail, les activités portuaires, ferroviaires et routières impliquant la manutention de conteneurs ne peuvent être totalement arrêtées sans conséquence graves pour les manufacturiers, les producteurs alimentaires et les services de santé que l'on retrouve dans toutes les provinces.

La compétitivité des entreprises canadiennes et du Canada sur les marchés internationaux repose sur la présence d'infrastructures de transports permettant d'acheminer ou de s'approvisionner à un coût et dans des délais compétitifs les marchandises requises. Les effets provoqués par un arrêt de travail nuisent considérablement au développement économique et menacent des emplois de qualité dans des secteurs névralgiques du Canada.

C'est d'ailleurs en raison des impacts négatifs sur les entreprises canadiennes que la **FCCQ propose d'intégrer la notion de catastrophe économique comme éléments à évaluer quant à la détermination des services essentiels dans leurs réflexions sur les modifications à venir du Code canadien du travail. La FCCQ définit la catastrophe économique aux fins de la Loi sur les services essentiels comme étant : un conflit de travail ayant des répercussions économiques quotidiennes inévitables estimées à plus de 5 millions de dollars pour les entreprises dépendant du bon fonctionnement des opérations de l'organisation. »**

Il ne faut pas non plus oublier que chaque moment d'incertitude concernant la fiabilité d'une infrastructure stratégique canadienne favorise ultimement un concurrent américain pour recevoir le trafic initialement destiné à une installation canadienne dont les services sont incertains ou compromis. Par exemple, lors des grèves du Port de Montréal en 2020, ce sont 21 porte-conteneurs qui ont été détournés vers d'autres lieux, notamment aux États-Unis, ce qui a résulté à une perte estimée de 600 millions de dollars pour les entreprises.⁵ Par conséquent, une telle dynamique affaiblit la compétitivité du Canada dans les pratiques commerciales internationales, mais a également des effets concrets sur la vie des Canadiens. Les entrepreneurs et travailleurs dont l'emploi dépend fortement du bon fonctionnement de la chaîne logistique sont fortement touchés par ces conflits de travail et cela peut mener à des drames humains et sociaux.

⁵ Montpetit, Jonathan, 26 avril 2021, « Montreal port strike imperils supply chains across Canada, Ottawa poised to legislate end to dispute », CBC. ; Van Praet, Nicolas, 20 mars 2021, « As potential strike looms, cargo diverted from Port of Montreal », The Globe and Mail. Disponible sur le lien suivant : <https://www.theglobeandmail.com/business/article-as-potential-strike-looms-cargo-diverted-away-from-port-of-montreal/>



Les conséquences des retards liées à des conflits de travail dans les infrastructures stratégiques canadiennes.

Alors que les opérations dans les infrastructures stratégiques peuvent être entravées par des relations de travail hasardeuses, elles sont pourtant essentielles pour des dizaines de milliers d'entreprises, mais aussi pour tous les Canadiens, qui sont les usagers finaux des importations et des exportations qui y sont réalisées. Le pays souhaitant augmenter les échanges internationaux rendus possibles par les nouveaux accords de libre-échange, la réputation du Canada ne peut plus être remise en question à l'occasion d'une interruption de service dans l'une de ses infrastructures stratégiques. Le gouvernement du Canada se doit de maintenir ses opérations dans les infrastructures de transports de marchandises et favoriser ainsi la résilience des chaînes d'approvisionnement canadienne.

Les conflits de travail peuvent malheureusement entraîner des conséquences économiques et sociales significatives comme démontré dans le présent document. En l'occurrence, le droit à la négociation d'une convention collective ne signifie pas qu'un conflit de travail puisse légitimement engendrer des conséquences disproportionnées ou des catastrophes économiques pour les parties prenantes ne faisant pas partie au conflit de travail. Les répercussions d'une grève ne devraient pas provoquer l'équivalent de la fermeture d'une partie de nos frontières tel que nous avons pu l'observer lors du conflit de travail au Port de Montréal en 2020. Cette situation a d'ailleurs été reconnue par le Parlement du Canada avec l'adoption d'une loi permettant la reprise et le maintien des activités au Port de Montréal après que les acteurs économiques de tout le pays ont dénoncé une situation les forçant à assumer des coûts et des délais contraires à l'intérêt collectif des Canadiens.

La dynamique du commerce international dont une large part se fait exclusivement par conteneurs et la nature des activités logistiques permet difficilement de maintenir uniquement le transport des marchandises critiques, notamment les produits biomédicaux et pharmaceutiques, qui sont pourtant protégés par des lois provinciales leur conférant un statut essentiel.

Pour assurer la fiabilité ainsi que la résilience des différents services offerts dans les infrastructures stratégiques, le gouvernement du Canada a la responsabilité de limiter les goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement, plus particulièrement lorsque les obstacles sont le résultat d'un conflit de travail. **Pour la FCCQ, il est essentiel que le gouvernement travaille de concert avec ses partenaires, dont les administrateurs des entreprises fédérales, les associations d'employeurs et les syndicats, afin d'adapter le Code canadien du travail pour que ce dernier évite toute catastrophe économique en tenant compte du caractère essentiel de notre chaîne d'approvisionnement et pour qu'aucun arrêt de travail significatif ne vienne nuire à la santé, la sécurité et la compétitivité du Canada.** En l'occurrence, **la FCCQ recommande également de procéder à l'identification et à l'adoption de mécanismes alternatifs de résolution de conflits de travail adaptés aux opérations des infrastructures stratégiques.**



Conclusion :

En conclusion, le maintien des activités des différentes infrastructures stratégiques du Canada est une évidence. Considérant les répercussions sur la société canadienne, le gouvernement fédéral a la responsabilité d'utiliser différents mécanismes afin d'assurer la fiabilité et la résilience de la chaîne d'approvisionnement. En l'occurrence, la FCCQ demande au gouvernement d'assurer le maintien des activités pour des raisons de sécurité. Considérant que l'approvisionnement de médicaments ou de produits alimentaires dépend de ses infrastructures, il est primordial d'éviter tout arrêt des infrastructures stratégique. En ce qui concerne les conséquences économiques et sociales imputables à des conflits de travail ou à des manifestations, la FCCQ interpelle le gouvernement à éviter toute catastrophe économique afin d'assurer la compétitivité des entreprises canadiennes qui dépendent des infrastructures stratégiques. Pour terminer, la FCCQ recommande au gouvernement fédéral de procéder à l'identification et à l'adoption de mécanismes alternatifs de résolution de conflits de travail qui impactent l'offre de service des différentes infrastructures stratégiques. L'ensemble des propositions présentées par la FCCQ ont pour objectif d'assurer le bien-être de la société canadienne.